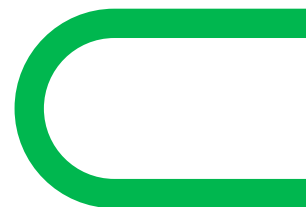
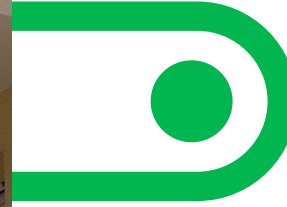


En tant qu'expert du dispositif des CEE,
Économie d'Énergie
accompagne la
rénovation énergétique
des copropriétés !





- 1 QUI SOMMES-NOUS ?
- 2 LE DISPOSITIF DES CEE
- 3 RENOVATION GLOBALE
- 4 PAC COLLECTIVE 2026
- 5 NOTRE ACCOMPAGNEMENT



Qui sommes-nous ?



Expert des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et acteur de référence du financement de projets d'efficacité énergétique. **Économie d'Énergie**, est une filiale de La Poste.

Nos chiffres clés

**14 ans
d'expérience**
dans les CEE

**+ de 300
collaborateurs**

**Statut délégataire
P5**
accordé par l'Etat

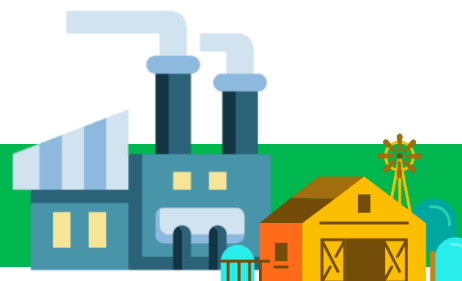
Certification Iso 9001
collecte, production,
contrôle et vente de CEE



Afin de contribuer durablement et efficacement à la transition environnementale et énergétique, Economie d'Énergie s'est donné pour objectifs de **développer des solutions innovantes** et de confiance visant à promouvoir, **faciliter et accompagner les projets d'efficacité énergétique** des particuliers, des entreprises et des collectivités locales.



Economie d'Energie accompagne les travaux d'efficacité énergétique en France



RÉSIDENTIEL

- ✓ Habitat individuel
- ✓ Habitat Collectif
- ✓ Bailleurs Sociaux

TERTIAIRE & BÂTIMENTS PUBLICS

- ✓ Immeuble de bureaux
- ✓ Etablissement de Santé
- ✓ Enseignement
- ✓ Collectivités et infrastructures publiques
- ✓ Commerce & Distribution
- ✓ Plateforme Logistique – Stockage
- ✓ Hôtellerie & Restauration
- ✓ Data Center
- ✓ Réseaux urbains

INDUSTRIE & AGRICULTURE

- ✓ Site industriel
- ✓ Site industriel avec quotas de pollution (EU ETS / PNAQ)
- ✓ Site agricole avec transformation
- ✓ Site agricole sans transformation

TRANSPORT

- ✓ Véhicule léger
- ✓ Véhicule agricole
- ✓ Transport ferroviaire
- ✓ Transport fluvial



Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)



Instauré en 2005, le dispositif des CEE est l'un des principaux outils de maîtrise de la consommation énergétique en France. Mis en place dans le cadre de la loi POPE, il oblige les fournisseurs d'énergie à verser des **incitations financières aux consommateurs pour financer leurs projets d'efficacité énergétique**.



Sur le principe du pollueur-payeur, le dispositif des CEE contribue à la transition énergétique en aidant les ménages et les entreprises à concrétiser leurs travaux de rénovation énergétique.



Le catalogue des opérations éligibles permet de financer des travaux d'économies d'énergie dans tous les secteurs (résidentiel, industrie, tertiaire...) et sur plusieurs postes de consommation (isolation, chauffage...).



Focus Coup de Pouce Rénovation globale : L'approche à privilégier en copropriété !

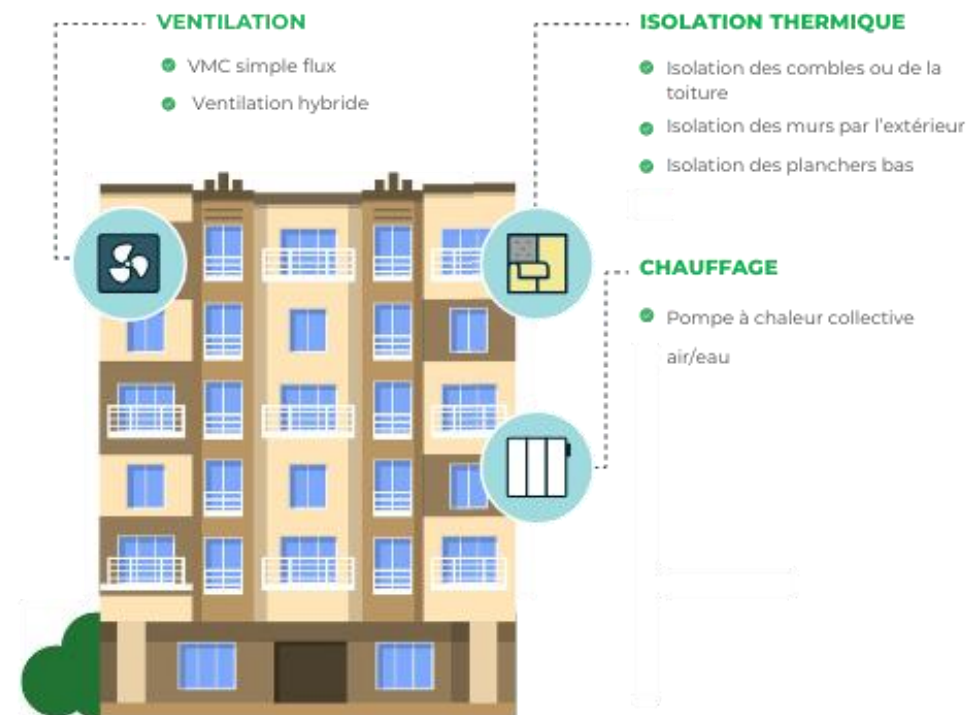


En réalisant un bouquet de travaux, cela vous permet :

- D'optimiser les gains thermiques et acoustiques en menant tous les travaux en une seule fois
- De réaliser des économies d'échelle sur le montant des travaux
- De maximiser le montant des CEE mobilisables
- D'augmenter significativement la valeur verte de l'ensemble de l'immeuble
- D'optimiser les chantiers (installation, organisation, gestion des déchets et des contraintes pour les habitants...)



L'audit énergétique réglementaire et l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) sont obligatoires.



La rénovation globale permet d'identifier et mettre en œuvre un bouquet de travaux optimal pour améliorer la performance énergétique d'au moins **35 %** à l'échelle du bâtiment rénové



Focus Coup de Pouce Rénovation Globale :

BAR TH 177

La fiche CEE « **BAR TH 177** Rénovation Performante des Bâtiments résidentiels collectif » concerne :

- Les copropriétés résidentielles, représentées par leur syndicat de copropriétaires (pour être éligibles, elles doivent être inscrites au registre d'immatriculation des copropriétés).
- Les bailleurs sociaux
- Les monopropriétés



Sont considérés comme des « bâtiments résidentiels collectifs » les immeubles dont au moins 75 % des lots principaux ou à défaut 75 % des tantièmes sont dédiés à **l'habitation principale** de leurs occupants. Ce seuil minimal de lots principaux ou de tantièmes de lots dédiés à l'habitation principale est ramené à 65 % pour les copropriétés de vingt lots d'habitation ou moins.



Pour bénéficier du « Coup de Pouce », les travaux doivent être **engagés entre le 01^{er} novembre 2024 et le 31 décembre 2025 inclus (*)**, et **facturés au plus tard le 31 décembre 2027 inclus**.

(*) Le Coup de Pouce devrait être prolongé en 2026 (sous réserve de confirmation officielle).



- **CEP après travaux < 331 kWh/m².an;**
 - Les travaux doivent aboutir à un **gain énergétique d'au moins 35% (CEP annuel);**
 - En cas de changement des équipements de chauffage ou de production d'ECS, ils **doivent être remplacés par un raccordement à un de réseau de chaleur** majoritairement alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération.
 - Si raccordement impossible, il faut une **justification de la part du gestionnaire du réseau de chaleur** sur l'impossibilité technique ou économique du raccordement.
 - Hors raccordement à un réseau de chaleur, le changement des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne doivent pas conduire à un système de chauffage ou d'ECS incluant l'installation une chaudière gaz ayant un **taux de couverture supérieur à 30%.**
- ❑ GES après travaux $\leq$ GES avant travaux.

Audit énergétique :

- ! Résultats exprimés en fonction des **m² de la SHAB** (et pas la SHON)
- ! Utilisation de la bonne méthode de calcul : **3CL**.
- ! Auditeur certifié OPQIBI n°1905

Qualification des installateurs :

- ! RGE notamment pour les activités d'isolation (ITE, planchers bas, murs), de pose de PAC air/eau ou eau/eau, VMC

Qualification du bâtiment :

- ! **Nombre de foyers fiscaux**: les bâtiments d'habitation collectifs sont ceux qui disposent d'a minima **trois foyers fiscaux distincts rattachés à des logements distincts**.
- ! **Nombre de lots d'habitation**:
 - Plus de 20 lots d'habitation : Travaux sur au moins **75 %** des lots ou, à défaut, des tantièmes
 - 20 (ou moins) lots d'habitation : Travaux sur au moins **65 %** des lots ou, à défaut, des tantièmes



- **Gisement pour un dossier hors CDP:**

Volume CEE Standard = 2100 x SHAB (m²)

- **Prime dossier hors CDP:**

Volume CEE standard (en Mwhcumac) x Tarif unitaire du Mwhcumac

- **Gisement pour un dossier CDP:**

		Volume CDP	Prime CDP
Travaux de rénovation globale	Incluant le remplacement de tous les équipements de chauffage et de production d'ECS au charbon, fioul ou gaz par un système de chauffage ou de production d'ECS renouvelable	(Volume CEE Standard) x 3	41€/m² minimum
	Autres	(Volume CEE Standard) x 2	27€/m² minimum

Prime cumulable avec la subvention MaPrimeRénov Copropriété

(*) Le Coup de Pouce devrait être prolongé en 2026 (sous réserve de confirmation officielle).



Zoom sur le «Coup de Pouce Rénovation globale » BAR TH 177



Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel d'une surface habitable de 2000 m2

Nombre d'appartements	30
Surface habitable	2000 m2
Bouquet de travaux	ITE, VMC, Iso planchers Bas
Remplacement du chauffage existant	Non
Prime CEE <i>(Illustration de prix, valeur non contractuelle)</i>	58 800 €

Soit 29,40 €/m2



(*) Le Coup de Pouce devrait être prolongé en 2026 (sous réserve de confirmation officielle).



Zoom sur le «Coup de Pouce Rénovation globale » BAR TH 177



Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel d'une surface habitable de 2000 m2

Nombre d'appartements	30
Surface habitable	2000 m2
Bouquet de travaux	ITE, VMC, Iso planchers Bas et PAC air/air
Remplacement du chauffage existant	OUI
Prime CEE <i>(Illustration de prix, valeur non contractuelle)</i>	88 200 €



Soit 44,10 €/m2



(*) Le Coup de Pouce devrait être prolongé en 2026 (sous réserve de confirmation officielle).



Focus « Coup de pouce chauffage collectif » Pompe à chaleur collective de type air/eau – BAR TH 179



NOUVELLE BONIFICATION

Pour le remplacement des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation par une pompe à chaleur collective type air/eau

Bonification x3 pour les actions au bénéfice de toutes les copropriétés inscrites au Registre National de la Copropriété



APPLICATION

Pour tout devis signé à compter du **01/01/2026 inclus**



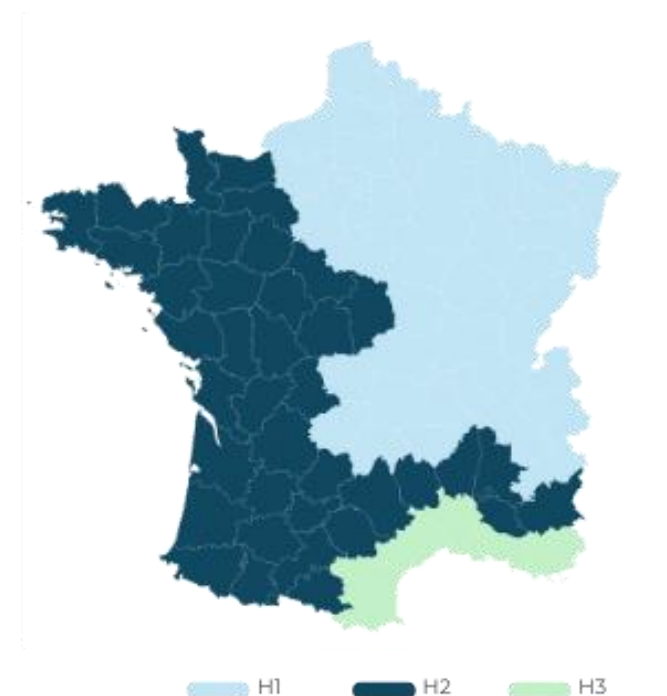
Zoom sur le «Coup de Pouce chauffage collectif» Pompe à chaleur collective de type air/eau



Installation d'une pompe à chaleur collective de type air/eau (BAR-TH-179), dans un immeuble de 25 logements.

Objectif : décarboner le logement en remplacement l'équipement de chauffage au fioul.

Nombre d'appartements	25
Zone géographique	H2
Efficacité saisonnière	126% < Etas < 150%
Usage (Chauffage ou Chauffage + ECS)	Chauffage
Prime CEE à partir du 1 ^{er} janvier 2026 <i>(Illustration de prix, valeur non contractuelle)</i>	46 725 €



Le montant de la prime des CEE varie selon plusieurs critères, dont **la zone climatique du logement**.
Le dispositif a divisé le territoire en trois zones : H1 (la plus froide), H2 (tempérée) et H3 (chaude et humide)



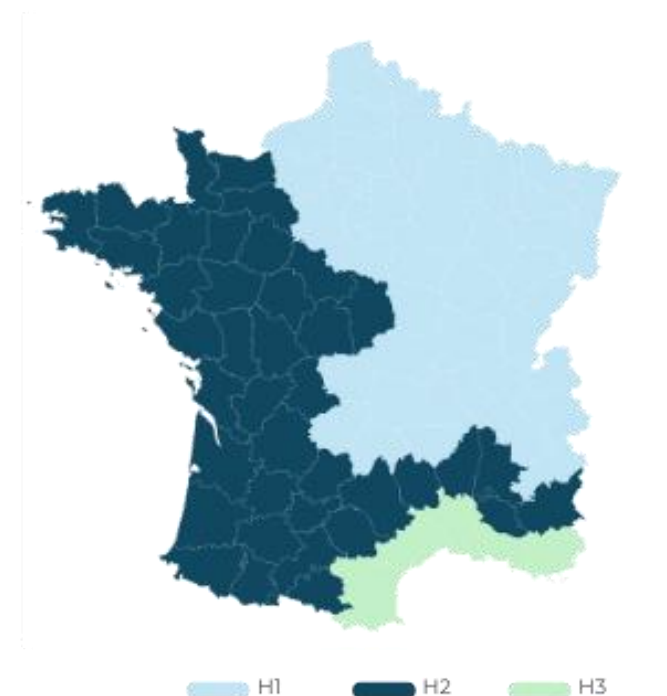
Zoom sur le «Coup de Pouce chauffage collectif» Pompe à chaleur collective de type air/eau



Installation d'une pompe à chaleur collective de type air/eau (BAR-TH-179), dans un immeuble de 25 logements.

Objectif : décarboner le logement en remplacement l'équipement de chauffage et eau chaude sanitaire au fioul

Nombre d'appartements	25
2Zone géographique	H2
Efficacité saisonnière	126% < Etas < 150%
Usage (Chauffage ou Chauffage + ECS)	Chauffage + ECS
Prime CEE à partir du 1 ^{er} janvier 2026 <i>(Illustration de prix, valeur non contractuelle)</i>	70 875 €



Le montant de la prime des CEE varie selon plusieurs critères, dont **la zone climatique du logement**.
Le dispositif a divisé le territoire en trois zones : H1 (la plus froide), H2 (tempérée) et H3 (chaude et humide)



Notre offre d'accompagnement à destination des copropriétés



+14 ans
d'expérience du
dispositif des CEE

- ✓ Expertise CEE
- ✓ Fiabilité
- ✓ Réactivité

Une expertise forte

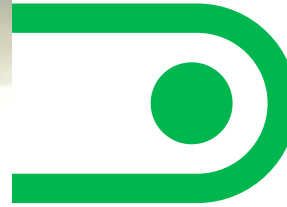
- ✓ Acteur historique du dispositif des CEE
- ✓ Plus de **2,3 millions de projets d'efficacité énergétique** accompagnés*
- ✓ Plus de **2,1 milliards d'euros de primes versées***
- ✓ 300 collaborateurs aux côtés de nos clients

Acteur de confiance

- ✓ **Filiale de La Poste**, entreprise de service public et à mission*
- ✓ S'appuyant sur des relations solides et de confiance avec l'Administration (PNCEE, Anah, DGEC...)
- ✓ **100% des dossiers validés** par le PNCEE depuis la création de l'entreprise

Au service de ses clients

- ✓ Expertise, conseil et veille réglementaire
- ✓ Chiffrage et optimisation des volumes CEE
- ✓ **Interlocuteur dédié** et expert sur toute la chaîne de valeur
- ✓ Montage, contrôle et dépôt des dossiers auprès du PNCEE



Nous contacter

Lionel DAVID

Ingénieur commercial sud-ouest

ldavid@economiedenergie.fr

Tél 07 58 13 26 86